



## Centres Capago Algérie – Informations importantes

### Information importante

Les centres Capago en Algérie seront fermés le **lundi 12 janvier 2026** à l'occasion de **Yennayer (Nouvel An berbère)**.



Nous vous accueillerons à nouveau dès **mardi 13 janvier à partir de 8h**.

À cette occasion, **Capago vous adresse ses meilleurs vœux** 🌙 ✨

	Centre d'Alger	Centre d'Oran	Centres d'Annaba et de Constantine
<b>Dépôt des dossiers de demande de visa</b>	La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt de la demande de visa, y compris pour les enfants de moins de 12 ans.  Les mineurs de moins de 12 ans sont exemptés de la collecte des données biométriques, mais doivent néanmoins être présents lors du dépôt de dossier.		

<p><b>Demandeurs sans rendez-vous</b>            (Exemple : conjoints et descendants de Français, famille de ressortissants UE/EEE/Suisse, carte de séjour de retraités...)</p>	<p>Les demandeurs sont invités à contacter notre centre par téléphone avant leur venue.</p> <p>📞 09 82 300 400 (coût d'un appel local, disponible à l'international)</p> <p>Du dimanche au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 17h.</p> <p>⚠️ Seuls les demandeurs ayant suivi cette procédure seront reçus au centre.</p>	<p>Les demandeurs sont invités à réserver un créneau en ligne avant de se présenter pour déposer leur dossier.</p> <p>Des créneaux leur sont exclusivement dédiés.</p> <p>⚠️ Seuls les demandeurs ayant suivi cette procédure seront reçus au centre.</p>	<p>Les demandes de visa concernant les nouveau-nés ou les enfants âgés de moins de 6 ans, dont les parents sont titulaires d'un visa de circulation en cours de validité, peuvent être déposées sans prise de rendez-vous préalable.</p> <p>La présentation des copies des visas de circulation des deux parents est obligatoire lors du dépôt.</p> <p>La présence physique de l'enfant lors du dépôt de la demande est obligatoire.</p>
<p><b>Récupération des passeports</b></p>	<p>Du dimanche au jeudi de 8h à 16h.</p> <p>Merci de ne vous présenter au centre qu'après avoir été contacté.</p> <p>Pour le retrait du passeport en main propre, seuls la pièce d'identité et le ticket de collection remis au centre lors de l'étape biométrique sont exigés.</p> <p>En cas de représentation par un tiers, la procuration remise le jour du dépôt du dossier doit être présentée en deux exemplaires.</p>		

**Centre d'Alger – Pour les demandeurs sans rendez-vous**  
**Pièces justificatives à présenter selon votre statut**

Typologie	Catégories	Critères de recevabilité	Justificatifs
Visite privée / conjoint de français	Conjoint de français (établissement ou CS)	Acte de mariage français (dressé ou transcrit) avec le conjoint français	3 mois si copie intégrale de l'acte de mariage français
Établissement familial ou privé		Copie de la carte d'identité française du conjoint français	
Visite familiale / enfant ou parent étranger de Français ou de son conjoint	Ascendant de français (à charge ou non à charge) ou de son conjoint étranger	Preuve de filiation récente avec le descendant français	3 mois si copie intégrale 6 mois si transcription
Ascendant à charge de Français ou de son		Ou preuve de filiation récente avec le descendant étranger + acte de mariage français (dressé ou transcrit) datant de moins de 6 mois avec le conjoint français	
		Copie de la carte d'identité française du descendant français ou de son conjoint	

conjoint étranger			
Ascendant non à charge			
Visite privée / famille de UE/EEE/Suisse	Conjoint de ressortissant UE/EEE/Suisse	Acte de mariage datant de moins de 3 mois avec le conjoint UE/EE/Suisse  Acte de naissance du conjoint UE/EE/Suisse de moins de 3 mois délivré par l'état Schengen  Copie de la carte d'identité du conjoint UE/EE/Suisse	3 mois si copie intégrale d'acte de mariage
Etablissement familial ou privé			
Visite privée / famille de UE/EEE/Suisse	Ascendant de UE/EEE/Suisse ou de son conjoint étranger	Preuve de filiation récente avec le descendant UE/EE/Suisse  Ou preuve de filiation récente avec le descendant étranger + acte de mariage (dressé ou transcript) datant de moins de 6 mois avec UE/EE/Suisse  Copie de la carte d'identité du descendant UE/EE/Suisse ou de son conjoint	3 mois si copie intégrale, 6 mois si transcription
Etablissement familial ou privé			